

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-YRIEIX  
(Haute-Vienne)

**DECISION DU PRÉSIDENT**  
**n°2023-113 du 25 juillet 2023**

**Objet : Convention de mise à disposition du Club-House de la salle multisports avec le Club Saint-Yrieix Triathlon le 30 août 2023.**

**LE PRÉSIDENT,**

Vu la délibération n° 2020-056 du 11 juillet 2020 portant élection du Président ;

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux différentes délégations de compétences accordées par le Conseil Communautaire au Président ;

Vu la délibération n°2020-067 du Conseil Communautaire en date du 11 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil Communautaire au Président et subdélégation aux Vice-Présidents ;

Vu la convention de mise à disposition ci-jointe ;


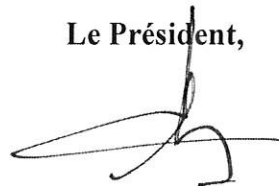
**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :** Dans le cadre de l'organisation d'une réunion de bureau avec la ligue de triathlon, il est conclu avec le Club Saint-Yrieix Triathlon, une convention de mise à disposition du Club-House de la salle multisports – Rue du Colonel du Garreau de la Méchenie – 87500 Saint-Yrieix-la-Perche, le mercredi 30août 2023 de 19h00 à 21h00.

**Article 2 :** La présente mise à disposition est consentie à titre gracieux.

**Article 3 :** Il sera rendu compte lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Le Président,**



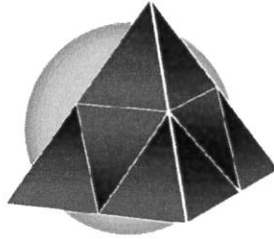
**D. BOISSERIE**

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;

- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

...../.....



Communauté de Communes  
du Pays de Saint-Yrieix

## CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CLUB HOUSE DE LA SALLE MULTISPORTS AVEC SAINT-YRIEIX TRIATHLON

Entre

La **Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix**, représentée par son Président, Monsieur Daniel BOISSERIE, dont le siège social est situé Rue du 8 mai 1945 – 87500 Saint Yrieix-la-Perche autorisé par la Décision du Président n°2023-113 du 25 juillet 2023,

d'une part,

ET :

**Saint-Yrieix Triathlon** représenté par ses co-Présidents, Mme Sylvie GRIMAULT et M. Christophe LECHARPENTIER,

d'autre part,

### **Il est convenu :**

#### **ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

La Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix met à la disposition de **Saint-Yrieix Triathlon**, le Club House de la salle multisports – Rue du Colonel Garreau de la Méchenie – 87500 Saint-Yrieix-la-Perche.

#### **ARTICLE 2 : ETAT DES LOCAUX**

**Saint-Yrieix Triathlon** prendra les locaux dans l'état où ils se trouveront lors de l'entrée en jouissance.

**Saint-Yrieix Triathlon** devra veiller à laisser en l'état les locaux après leur utilisation.

### **ARTICLE 3 : DUREE**

La présente convention est consentie pour le mercredi 30 août 2023 de 19h00 à 21h00.

La clé de la salle sera à récupérer auprès de la Mairie de Saint-Yrieix-la-Perche le mercredi 30 août après-midi et à rapporter le jeudi 31 août au matin.

### **ARTICLE 4 : CONDITIONS FINANCIERES :**

La présente convention est consentie à titre gracieux pendant la durée d'utilisation (article 3).

### **ARTICLE 5 : ASSURANCES**

Les bâtiments sont assurés par la Communauté de Communes en qualité de propriétaire.

**Saint-Yrieix Triathlon** devra justifier la souscription de contrat d'assurance à la signature de la présente convention.

### **ARTICLE 6 : RESPONSABILITE**

En début d'activité, s'il est constaté une dégradation qui n'est pas de son fait, **Saint-Yrieix Triathlon** s'engage à en informer immédiatement la Communauté de Communes  
A l'issue de l'activité, le cas échéant, **Saint-Yrieix Triathlon** devra prévenir la Communauté de Communes de toute dégradation/ détérioration sous peine d'être tenue responsable.  
Les réparations correspondantes seront à la charge de l'Association **Saint-Yrieix Triathlon** ou de son assureur.

**Fait à SAINT-YRIEIX, Le 25 juillet 2023**

Communauté de Communes  
du Pays de Saint-Yrieix  
Le Président,



**D. BOISSERIE**



Pour Saint-Yrieix Triathlon

Les co-Présidents,

**Sylvie GRIMAUD**  
**Christophe LECHARPENTIER**